



COMMUNIQUÉ DE LA CCI BENIN

La CCI Bénin alerte sur la falsification de documents dans les dossiers de soumission aux marchés publics.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin) attire l'attention des opérateurs économiques sur une pratique préoccupante observée dans le cadre des marchés publics : **la falsification de pièces dans les dossiers de soumission par certains prestataires spécialisés dans le montage d'offres.**

Dans un contexte marqué par une forte dynamique de développement des infrastructures et de modernisation des services publics au Bénin, certaines entreprises, notamment des startups et des sociétés peu familiarisées avec la réglementation nationale, confient la préparation de leurs dossiers à des prestataires qui recourent parfois à des pratiques frauduleuses, telles que la falsification de signatures, cachets, attestations de bonne fin, autorisations de fabricants, états financiers ou preuves d'expériences.

La CCI Bénin rappelle que **l'entreprise soumissionnaire demeure juridiquement responsable de l'authenticité des documents déposés**, conformément à la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics. En cas de fraude avérée, les entreprises concernées s'exposent à **de lourdes sanctions administratives de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)**, notamment l'interdiction de soumissionner et l'inscription sur la liste des fournisseurs défaillants, ainsi qu'à **d'éventuelles poursuites judiciaires pour faux et usage de faux.**

La CCI Bénin invite les chefs d'entreprises à **faire preuve de la plus grande vigilance**, à vérifier les références des prestataires sollicités et à contrôler personnellement l'ensemble des pièces avant tout dépôt de dossier.

Fait à Cotonou le 12 mars 2026

Le Secrétaire Général,



Raymond ADJAKPA ABILE